



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2026-501

PUBLIÉ LE 25 AOÛT 2026

Sommaire

Direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris / Division pilotage

75-2026-08-19-00006 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal PCE 11 (au 1er septembre 2026) (2 pages)	Page 3
75-2026-08-19-00007 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal PRS 1 rectificatif (au 1er septembre 2026) (3 pages)	Page 6
75-2026-08-24-00011 - Décision portant délégation de signature (centre de gestion financière bloc 3 placé sous l'autorité du directeur régional des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris - opérations ne relevant pas du périmètre du pôle pilotage et ressources de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris) (3 pages)	Page 10

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2026-08-19-00006

Arrêté portant délégation de signature en
matière de contentieux et de gracieux fiscal PCE
11 (au 1er septembre 2026)

**Direction régionale des Finances publiques d'Île de
France et de Paris**
Pôle contrôle fiscal et affaires juridiques
Pôle de Contrôle et d'Expertise
PARIS 11^e
6 rue Paganini
75972 PARIS Cedex 20

**Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le Responsable du Pôle de Contrôle et d'Expertise de PARIS 11^{ème}, Monsieur Julien KARCHER, Inspecteur divisionnaire des Finances publiques

Vu le Code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le Livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Arrête :

Article 1er

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1^o) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou de restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2^o) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

aux agents désignés dans le tableau ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
CADRET-BORREL Maryse	Inspecteur	50 000 €	7 500 €
DESEUZES Laurent	Inspecteur	50 000 €	7 500 €
DJEMAI Yasmina	Inspecteur	15 000 €	7 500 €
FEVRIER Jérôme	Contrôleur	30 000 €	7 500 €
FREY Hélène	Inspecteur	50 000 €	7 500 €
HELLAL Mehdi	Inspecteur	50 000 €	7 500 €
HOARAU Gaëlle	Inspecteur	50 000 €	7 500 €

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
LAAROUSSI Taoufik	Inspecteur	50 000 €	7 500 €
LE MOING Nicolas	Inspecteur	50 000 €	7 500 €
SICARD Michel	Inspecteur	50 000 €	7 500 €
WELKE Olivier	Inspecteur	50 000 €	7 500 €

Article 2

Le présent arrêté prendra effet à compter du 1er septembre 2026 et sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture d'Île-de-France et de Paris.

A Paris, le 19/08/2026

Le Responsable du Pôle de Contrôle et d'Expertise,

signé

Julien KARCHER

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2026-08-19-00007

Arrêté portant délégation de signature en
matière de contentieux et de gracieux fiscal PRS
1 rectificatif (au 1er septembre 2026)



Pôle de Recouvrement Spécialisé Parisien 1

5, rue de Londres 75315 Paris cedex 09

**Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le comptable, responsable du pôle de recouvrement spécialisé Parisien 1, M Pierre Vigier-Beaubreuil – Chef de Service Comptable

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Mme LIGNAC Karine, inspectrice divisionnaire des Finances publiques, Mme ARANCE Rachel, inspectrice des Finances publiques, Mme JAVION Fabienne, inspectrice des Finances publiques et Mme LEGIER-BILLETTE, inspectrice des Finances publiques, adjointes au responsable du Pôle de Recouvrement Spécialisé Parisien 1, à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités, aux intérêts moratoires et aux frais de poursuites et portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 60 000 € ;

2°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

3°) les avis de mise en recouvrement ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités, aux intérêts moratoires et aux frais de poursuites et portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

3°) les avis de mise en recouvrement ;

4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents des Finances publiques désignés dans le tableau ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
DU LAURENS D'OISELAY Emmanuel	Inspecteur	15 000 €	6 mois	100 000 €
AUBIN Julie	Inspecteur	15 000 €	6 mois	100 000 €
AZOULAI Florence	Inspecteur	15 000 €	6 mois	100 000 €
LEVANNIER Claire	Inspecteur	15 000 €	6 mois	100 000 €
DELALBRE Françoise	Inspecteur	15 000 €	6 mois	100 000 €
LAMI Drenica	Inspecteur	15 000 €	6 mois	100 000 €
LOCU Françoise	Inspecteur	15 000 €	6 mois	100 000 €
CYRILLE Catherine	Inspecteur	15 000 €	6 mois	100 000 €
MARCHAND Claire	Inspecteur	15 000 €	6 mois	100 000 €
CACHEUX Sophie	Inspecteur	15 000 €	6 mois	100 000 €
CASTILLOU Nadine	Contrôleur principal	10 000 €	6 mois	100 000 €
DUBUCOIS Sylvie	Contrôleur principal	10 000 €	6 mois	100 000 €
DUFLOS Nathalie	Contrôleur principal	10 000 €	6 mois	100 000 €
PLADYS Julien	Contrôleur principal	10 000 €	6 mois	100 000 €
JAMORSKI Thierry	Contrôleur	10 000 €	6 mois	100 000 €
BESSAH Akila	Contrôleur	10 000 €	6 mois	100 000 €
MOUTY Anthony	Contrôleur	10 000 €		
NIAMIEN Ange	Contrôleur	10 000 €		
LAURET Samuel	Contrôleur	10 000 €	6 mois	100 000 €
IVORRA Leila	Contrôleur	10 000 €	6 mois	100 000 €
NASICA Anthony	Contrôleur	10 000 €	6 mois	100 000 €
MEZIANE Redouan	Agent	2 000 €		

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture d'Île-de-France et de Paris.

Il annule et remplace celui publié le 14/08/2026 au recueil des actes administratifs spécial de la Préfecture de Paris n°75-2026-484 et portant le numéro 75-2026-08-13-00015.

Article 4

Cet arrêté prendra effet au 1er septembre 2026.

A Paris, le 19/08/2026

Le Comptable du PRS Parisien 1

Signé

Pierre Vigier-Beaubreuil

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2026-08-24-00011

Décision portant délégation de signature (centre de gestion financière bloc 3 placé sous l'autorité du directeur régional des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris - opérations ne relevant pas du périmètre du pôle pilotage et ressources de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris)

**DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE ET DE PARIS**

94 Rue de Réaumur
750104 PARIS Cedex 02

Décision portant délégation de signature (centre de gestion financière bloc 3 placé sous l'autorité du directeur régional des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris – opérations ne relevant pas du périmètre du pôle pilotage et ressources de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris)

Le Directeur par intérim du pôle gestion publique État de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris, M. Patrice LAROPPE, Administrateur de l'État,

Vu le décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 modifié relatif à la délégation de gestion dans les services de l'État ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 modifié relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 86-1 ;

Vu le décret n° 2021-1550 du 1^{er} décembre 2021 portant statut particulier du corps des administrateurs de l'État ;

Vu l'arrêté du 9 février 2024 portant nomination de M. Patrice LAROPPE, Administrateur de l'État, dans l'emploi de directeur du pôle gestion publique - secteur public local à la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Vu la décision administrative du 24 août 2026 désignant M. Patrice LAROPPE, administrateur de l'État, comme directeur par intérim du pôle gestion publique État de la direction régionale des Finances publiques d'Île de France et de Paris ;

Vu les conventions de délégations de gestion relatives au centre de gestion financière bloc 3 placé sous l'autorité du directeur régional des Finances publiques de la région Île-de-France et de Paris ;

Décide :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à l'effet de signer tous actes relatifs à l'exécution des opérations prévues dans les conventions de délégation de gestion susvisées, dans la limite de leurs attributions au sein du centre de gestion financière, à :

Mme Elisabeth FRANTZ, inspectrice divisionnaire des Finances publiques hors classe, responsable du Centre de Gestion Financière,

Mme Marine LE BERRE inspectrice des Finances publiques, adjointe au responsable du Centre de Gestion Financière,

M. Thierry ALIGE, contrôleur principal des Finances publiques,

M. Nicolas BELAUD, contrôleur des Finances publiques,

M. Laurent BLACHE-CACCHIA, contrôleur des Finances publiques,

Mme Alexandra BLUM, agente administrative principale des Finances publiques,

Mme Marine CABUZEL, agente administrative principale stagiaire des Finances publiques

M. Joël CECILE, agent administratif principal des Finances publiques,

M. Jean-Pierre CHABOT, contrôleur principal des Finances publiques,

Mme Nathalie CHANTRY, contrôlease principale des Finances publiques,

M. Ruddy CLAUDE, contrôleur principal des Finances publiques,

M. Jérémie DELLA PATRONA, contrôleur stagiaire des Finances publiques,

Mme Florence GRUNDMAN, agente administrative principale des Finances publiques,

M. Ahmed HASSANI, contrôleur des Finances publiques,

Mme Magali JAILLET, contrôlease des Finances publiques,

M. Emmanuel JEANTET, contrôleur des Finances publiques,

Mme Corine LEMOYNE, contrôlease des Finances publiques,

M. Philippe MICHAC, contrôleur principal des Finances publiques,

Mme Natacha NUBRET, contrôlease des Finances publiques,

Mme Béatrice OWEDYK, agente administrative principale des Finances publiques,

M. Régis PINAULT, agent administratif principal des Finances publiques,

M. José PONS, contrôleur des Finances publiques,

M. Antony PREO, agent administratif principal des Finances publiques,

M. Bruno PUTEANUS, contrôleur des Finances publiques,

M. Thomas ROUX, agent administratif principal des Finances publiques,

M. Tahar BEN MABROUK, apprenti,

Mme Stéphanie POTTEZ, contrôlease des Finances publiques.

Article 2

Elle annule et remplace la délégation de signature en date du 17 juin 2026 publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Paris (n° 75-2026-06-17-00003).

Article 3

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région d'Île-de-France et de Paris, Préfecture de Paris.

A Paris, le 24 août 2026

Le Directeur du Pôle Gestion Publique de l'État par
intérim
de la direction régionale des Finances publiques
d'Île-de-France et de Paris,

signé

Patrice LAROPPE